

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Mars 2022 à 18 h 00
Salle du Conseil – Bâtiment Jules Ferry - Mairie
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES

Présents : J.Tassin, J.C.Dupoux, Annie Sauvaire, S.Bazin, M.Pronost, V.Cacheux, C.Crépon, B.Palares, A.Champsaur, F.Caussil, F.Bouys, P.Nougaret, L.GOT, M.Garcia

Absent Excusé : A. Sauvaire (Procuration à F.Caussil)

Secrétaire de séance : L.GOT

Point N° 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Janvier 2022 : Le compte-rendu du Conseil Municipal est joint à la convocation. Il convient de l'adopter.

Voté à l'unanimité.

Point N° 2 : Formation élu pour site internet de la commune. Monsieur Bruno PALLARES, adjoint au Maire, sollicite dans le cadre de ses fonctions d'élu, une formation de 3 heures pour exploiter au mieux le site internet de la commune. Cette formation serait assurée par Monsieur François MILHET, informaticien, pour un montant de 237,50 € HT. Le Conseil Municipal est invité à voter. La question se pose de la sécurité des données et de la RGPD.

Voté à l'unanimité.

Point N° 3 : Autorisation de signature de la convention d'utilisation des salles communales. La convention d'utilisation des salles mises à disposition des associations doit être signée par Monsieur le Maire. Il convient d'en délibérer.

Voté à l'unanimité.

Point N° 4 : Acquisition de matériels pour les services techniques municipaux : la parole est donnée à Michel GARCIA, conseiller municipal. Dans le cadre du nouvel atelier et de l'équipement en matériels des services techniques municipaux (Achat d'établi, outils de base, canon à air chaud, étagères, meuble à tiroir...), il a été vu avec les agents les priorités à acheter. Des devis ont été établis et un réalisé par Languedoc Outillage d'un montant de 6 027,82 € H.T. est proposé au vote des élus. Il convient de valider ce devis, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à inscrire la dépense au budget 2022.

Actuellement, un inventaire de l'atelier technique est réalisé afin d'optimiser l'aménagement de cet espace et le temps. Mrs Palares et Garcia aident au quotidien les agents à l'organisation et au rangement de l'atelier. Il faudra envisager l'achat d'un gerbeur pour monter le matériel en hauteur, semi-électrique. Mme Cacheux soulève la question de la gestion des stocks via un logiciel.

Voté à l'unanimité.

Point N° 5 : Projet Cœur de Village : choix du bureau d'études : la parole est donnée à Jacques TASSIN, conseiller municipal. Après la rencontre de plusieurs bureaux d'études, il apparaît que le bureau d'études FLOW-ING représenté par Monsieur Yorck Von Korff, répondrait aux attentes du groupe de travail constitué en Mairie. Le budget de la mission, si elle est votée, est composé de 2 phases:

Phase 1 (constitution d'un groupe participatifs), comprenant les étapes 1 et 2: 6840 € TTC . A l'issue de cette phase, le Conseil pourra décider de continuer, d'arrêter ou de modifier la mission.

Phase 2, comprenant étapes 3,4 : 18120€ TTC. L'étape 5 concerne l'accompagnement dans la phase de réalisation et elle n'est pas chiffrée, elle est hors budget.

L'objectif est de co-construire un projet d'aménagement mais aussi d'animation du « cœur de village » avec la participation des habitants du village. Après la constitution d'un conseil participatif (élus et habitants), 5 ateliers participatifs de 3h30 chacun seraient proposés.

Voté à l'unanimité.

Point N° 6 : Solidarité Ukraine : mise en place d'un fonds de solidarité. La guerre en Ukraine pousse chaque jour de plus en plus d'Ukrainiens sur les routes d'Europe. Nous avons une responsabilité. Il est proposé de décider d'un montant à allouer à une association pour aider les réfugiés ou les personnes restées en Ukraine.

P.Nougaret propose qu'une aide soit allouée aux familles accueillantes sur le village (aide au repas, eau, électricité,...). La commission d'action sociale va y réfléchir.

J.Tassin rejoint l'idée de P.Nougaret : aider d'abord les habitants accueillant puis les associations.

A.Champsaur souligne qu'aider l'Ukraine en aidant des associations avisées est pertinent.

Le budget de la commission d'action sociale va être augmenté afin de soutenir les réfugiés.

Il est soulevé que nous ne l'avons pas fait pour les autres populations (syrien, afghan, ...), il faudrait peut-être y réfléchir.

Voté à l'unanimité.

Point N° 7 : Passage à la fibre optique : proposition d'Orange. La parole est donnée à Michel PRONOST, adjoint au Maire, qui a travaillé le sujet.

L'idée est de passer à la fibre avec Orange. Il nous propose un investissement : achat d'un standard nouveau avec l'installation de la fibre (4800euros TTC), 4 postes mobiles en plus, 4 fixes au lieu de 3 mobiles seulement avant : 313 euros HT au lieu de 500 aujourd'hui).

Cela concerne les postes de la mairie, de l'école et de la bibliothèque municipale.

2^{ème} étape on changera d'opérateur si besoin Après présentation du dossier, la proposition d'Orange est soumise.

Voté à l'unanimité.

Point N°8 : Location du garage et service technique

Un particulier arrivant sur la commune recherche un garage à louer ou local pour stocker du matériel, le temps de la construction de sa villa.

Il est proposé de louer l'ancien garage des services techniques pour un an maximum. Il convient de rédiger un bail de 12 mois maximum au prix de 70 euros par mois.

Voté à l'unanimité.

Point N°9 : Carte grise du camion

Il convient d'autoriser Mr Le Maire à rembourser Mme Teraza d'un montant maximum de 250 euros pour payer la carte grise du camion Ford.

Voté à l'unanimité.

Point N°10 : Sortie des aînées

Une sortie pour les aînées (au-delà de 70 ans) est prévue le 13 juin à Sanary sur mer, sur une journée entière avec repas, trajet en bus, et promenade en bateau (croisière d'observation des cétacés au large du Cap Sicié et des îles d'Hyères). Le devis s'élève à 5500 HT. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de sortie durant 2 ans en raison du COVID. Cette sortie est organisée avec la participation de Thomas Roger

Les personnes ne pouvant participer à la sortie bénéficieront du colis de Noël.

Voté à l'unanimité.

Point N°11 : Bornage contradictoire Mr Raymond du terrain :

Il convient de rétrocéder une partie de la butte et du chemin

Le prix de ce bornage est 1600 euros HT (50% à la charge de la mairie, 50% à la charge de Mr Raymond)

Voté à l'unanimité.

Point N°12 : Convention de mise à disposition d'un terrain en faveur de l'association Les Jardins de Saint Vincent

La parole est donnée à Paul NOUGARET, conseiller municipal.

L'AG des jardins de St Vincent a eu lieu ce vendredi 11 mars. Il est proposé la mise à disposition, à titre gratuit, du terrain de 140m² situé en contrebas de la salle E.Dubois.

L'idée est que cette parcelle 140m² soit mise à disposition par la mairie à l'association. La mairie financerait l'eau (utilisation de l'eau de la salle Eugénie) pour la première année. Un programmeur gouttes à gouttes serait installé. L'adhésion est ouverte à tous les jardiniers de St Vincent à hauteur de 10 euros. Les travaux seront à la charge de l'association.

JC Dupoux propose qu'un compteur divisionnaire soit installé afin d'éviter les mauvaises surprises.

Une convention (mise à disposition de l'espace par la mairie, utilisation de l'eau, réglementation) a été signée avec la mairie, elle est valable 3 ans.

Cette espace fait toujours partie de la FDI.

Point N°13 : Travaux de voirie Chemin de Clapiers et gestion par la CCGPSL

Paul Nougaret propose de végétaliser cette partie de la voirie.

Il serait intéressant de travailler en concertation avec la CCGPSL pour des projets de la sorte.

Informations :

↳ Retour auprès des élus de la réunion du 18 février avec l'Open Musical.

Une rencontre avec Serge Cueno a été organisée récemment. L'open a été annulé avec le COVID. En revanche, Mr Cueno est toujours d'accord pour s'occuper de l'Open Musical. L'idée serait de travailler différemment avec des projets communs à l'échelle de la commune mais aussi de l'intercommunalité (avec la commune d'Assas par exemple). Il s'agirait de travailler sur devis et cahier des charges et non plus avec l'allocation de la subvention annuelle. Un budget animation musicale va donc être proposé.

↳ Evocation de la demande de rapprochement du Collectif des Garrigues afin de savoir qui est disposé à donner suite parmi les élus.

A.Labé du collectif des Garrigues a contacté les élus afin de connaître la position des élus sur la valorisation du patrimoine communal. J.Tassin s'intéresse à l'oppidum de Garaste et du patrimoine végétal de la garrigue. L'idée est de se rapprocher de ce collectif et de savoir le rôle et la mission de chacun au sein du conseil municipal. Mr Palares, souligne que ce sujet pourra être traité au sein de la commission vie du village.

↳ Explications complémentaires de Fanny BOUYS sur l'utilisation du défibrillateur de la Mairie. Une vidéo a été transmise aux élus pour expliquer son utilisation. Une formation plus poussée pourrait être envisagée ou la venue d'un pompier. Au prochain conseil municipal, un pompier pourrait venir pour une mini formation. F.BOUYS va se renseigner.